



HAL
open science

Sur quelques régionalismes de L'Éducation sentimentale

Takeshi Matsumura

► **To cite this version:**

| Takeshi Matsumura. Sur quelques régionalismes de L'Éducation sentimentale. 2022. halshs-03874390

HAL Id: halshs-03874390

<https://shs.hal.science/halshs-03874390>

Submitted on 28 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

GLALICEUR

numéro 70

le 28 novembre 2022

Groupe de recherche
sur la **L**Angue et la **L**ittérature françaises
du **C**entre et d'aill**E**URs
(Tokyo)

contact : glaliceur2019@gmail.com

Sur quelques régionalismes de *L'Éducation sentimentale*

Takeshi MATSUMURA

Les lecteurs de *L'Éducation sentimentale*¹ sont bien gâtés, puisque l'œuvre a fait l'objet de travaux innombrables, que les spécialistes chevronnés comme René Dumesnil², Maurice Bardèche³, Alan Raitt⁴, Peter Michael Wetherill⁵, Claudine Gothot-Mersch⁶, Stéphanie Dord-Crouslé⁷, Pierre-Marc de Biasi⁸ et Gisèle Séginger⁹ nous en offrent des éditions commentées et que grâce à Yvan Leclerc, l'ancien site Gustave Flaubert contient deux pages¹⁰ qui corrigent deux de ces publications récentes. Ils auraient l'impression que tous les détails du roman sont expliqués magistralement et qu'il ne reste aucun passage obscur. Ils croiraient volontiers que toutes les allusions historiques et littéraires sont élucidées, tandis que les mots et les expressions qui risquent d'être opaques ont reçu de lumineuses

¹ *L'Éducation sentimentale – Histoire d'un jeune homme* – par Gustave Flaubert, Paris, Michel Lévy Frères, 1870 [paru en 1869], 2 vol. ; Gustave Flaubert, *L'Éducation sentimentale, Histoire d'un jeune homme, Nouvelle édition*, Paris, G. Charpentier, 1880 [paru en 1879]. Dans les citations, sauf indication contraire c'est moi qui souligne.

² Gustave Flaubert, *L'Éducation sentimentale, Texte établi et présenté par René Dumesnil*, Paris, Les Belles Lettres, 1942, Les Textes français, 2 vol. ; deuxième édition, 1958. Voir la page 391 du tome second pour le choix du texte de base (Charpentier).

³ *Œuvres complètes de Gustave Flaubert*, t. III, *L'Éducation sentimentale, Histoire d'un jeune homme, Édition nouvelle établie, d'après les manuscrits inédits de Flaubert, par la Société des Études littéraires françaises, contenant les scénarios et plans des divers romans, la collection complète des Carnets, les notes et documents de Flaubert, avec des notices historiques et critiques, et illustrée d'images contemporaines*, Paris, Club de l'Honnête homme, 1971.

⁴ *L'Éducation sentimentale, Histoire d'un jeune homme, Texte présenté et commenté par Alan Raitt, Illustrations de Mac'Avoy*, Paris, Imprimerie nationale, 1979, Lettres françaises, 2 vol. Voir les pages 75-77 du tome premier pour les principes d'édition, qui tiennent compte des corrections manuscrites de l'auteur.

⁵ *L'Éducation sentimentale, Histoire d'un jeune homme, Texte établi, sommaire biographique, préface, bibliographie, notes, variantes, dossier de l'œuvre* par Peter Michael Wetherill, Paris, Garnier, 1984, Classiques Garnier ; réimpression, Paris, Classiques Garnier, 2018, Classiques Jaunes. Voir la page 509 pour le texte de Charpentier et des ajouts provenant des modifications autographes.

⁶ *L'Éducation sentimentale, Histoire d'un jeune homme, Édition établie et présentée par Claudine Gothot-Mersch*, Paris, Flammarion, 1985, GF Flammarion. Voir les pages 41-43 pour les principes d'édition et une liste non exhaustive de corrections apportées dans le texte de base (Charpentier), sans tenir compte des modifications autographes.

⁷ *L'Éducation sentimentale, Présentation, notes, dossier, chronologie, bibliographie mise à jour en 2013* par Stéphanie Dord-Crouslé, Paris, Flammarion, 2001, GF Flammarion ; Troisième édition corrigée, 2013. Voir les pages 34-37 pour les principes d'édition et une « liste exhaustive » de modifications introduites dans le texte de Charpentier.

⁸ *L'Éducation sentimentale, Histoire d'un jeune homme, Édition présentée et annotée par Pierre-Marc de Biasi*, Paris, Librairie Générale Française, 2002 (tirage de février 2022), Le Livre de poche Classiques. Qui a établi le texte ? La publication reproduit-elle la version de 1972 comme le suggère la mention finale « Dépôt légal 1^{re} publication : février 1972 » ?

⁹ *L'Éducation sentimentale [1869], Texte établi, présenté et annoté par Gisèle Séginger*, dans Gustave Flaubert, *Œuvres complètes*, t. IV, 1863-1874, *Édition établie par G. Séginger*, avec la collaboration de Philippe Dufour et Roxane Martin, Paris, Gallimard, 2021, Bibliothèque de la Pléiade. Voir la page 1097 pour les principes d'édition et une liste non exhaustive de corrections apportées dans le texte de Charpentier.

¹⁰ Voir de nombreuses corrections à introduire dans l'édition de P.-M. de Biasi et une brève liste d'amendements sur celle de S. Dord-Crouslé (sites consultés le 27 novembre 2022) :

https://flaubert-v1.univ-rouen.fr/ressources/es_errata.php

https://flaubert-v1.univ-rouen.fr/ressources/es_gf2013_corrections.php

explications. Toutefois, comme aucun lexicographe n'a collaboré aux éditions que j'ai consultées, les notes lexicales me semblent demander à être étoffées un peu.

Prenons comme exemple le fameux régionalisme *à l'égaud*, qui signifie « à l'abri » et que Louise Roque a utilisé en parlant avec Frédéric. Rappelons le contexte du cinquième chapitre de la Deuxième partie d'après l'édition Charpentier de 1880 :

Elle se leva pourtant, puis se plaignit de mal de tête. Et, comme ils passaient devant un vaste hangar qui contenait des bourrées :

– « Si nous nous mettions dessous, à *l'égaud* ? »

Il feignit de ne pas comprendre ce mot de patois, et même la taquina sur son accent. Peu à peu, les coins de sa bouche se pincèrent, elle mordait ses lèvres ; elle s'écarta pour boudier. (p. 308 ; souligné par l'auteur)

Sur la locution que Flaubert a mise en italique et que dans sa thèse sur *Étude sur la langue de Flaubert*, Anna Ahlström¹¹ a considérée à tort comme normande, comment ont réagi les éditeurs ? Parmi ceux que j'ai consultés, trois l'ont passée sous silence. Sauf erreur de ma part, ni R. Dumesnil (t. II, p. 65) ni M. Bardèche (p. 254) ni G. Séginger (p. 388) n'ont jugé nécessaire de la commenter. On comprend que les deux premiers, sobres en remarques lexicales, n'ont pas daigné s'intéresser à notre expression. En revanche, la troisième nommée, qui généreusement explique même les termes assez courants tels que *glauque*¹², a-t-elle considéré que le mot *égaud*, absent du *Trésor de la langue française*¹³, était limpide à tout le monde ? Les raisons de son choix ne sont pas aisées à deviner.

Les lecteurs qui ignorent la locution ont donc intérêt à se reporter à d'autres éditions. D'abord, A. Raïtt nous a proposé en 1979 la note suivante :

à l'égaud. Claude Chevreuil précise que cette expression de patois nogentais, encore en usage aujourd'hui, signifie *à l'abri*. (t. II, p. 286, note sur la page 66)

La bibliographie de son édition (t. I, p. 71) nous apprend qu'il s'agit de l'article de Claude Chevreuil, intitulé « Nogent-sur-Seine dans la vie et l'œuvre de Flaubert », paru dans le *Bulletin des amis de Flaubert* en 1966, sans plus de précisions. Si l'on veut vérifier ce que disait l'éditeur de 1979, il faut lire l'étude de C. Chevreuil en question, aujourd'hui disponible sur Internet. La partie de son article qui nous intéresse a comme titre « Autres lieux évoqués dans *l'Éducation sentimentale*. Nogent dans l'œuvre de Flaubert (8)¹⁴ » et elle

¹¹ Macon, Protat, 1899, p. 46.

¹² *Op. cit.*, p. 1155, note 81 : « *Glauque* : “couleur vert de mer” (Littré). » (souligné par l'auteur). Selon le *TLF* (voir la note suivante), la fréquence absolue littéraire du mot est de 175.

¹³ Paris, CNRS et Gallimard, 1971-1994, 16 vol. ; je désigne ce dictionnaire par *TLF*.

¹⁴ https://www.amis-flaubert-maupassant.fr/article-bulletins/028_028/ (consulté le 27 novembre 2022).

occupe les pages 28-37 du numéro 28 du *Bulletin des Amis de Flaubert*, daté de mai 1966¹⁵. Ce fut un témoignage précieux, mais il n'est pas rappelé par les éditeurs ultérieurs qui, si je ne m'abuse, ne mentionnent même pas l'article de 1966 dans leur bibliographie.

En 1984, P. M. Wetherill nous a conduits vers une autre direction, car tout en traduisant l'expression, il a attiré notre attention sur une série de locutions rassemblée par Flaubert. Voici la note de son édition :

à l'égaud : à l'abri. Flaubert avait réuni toute une collection d'expressions « nogentaises ». En définitive, il n'a utilisé que celle-ci. (p. 476, note 493)

Cette remarque, sans doute d'une clarté absolue pour les spécialistes, risque d'embarrasser les lecteurs peu au courant du dossier préparatoire du romancier. Les ignorants se demanderont probablement : « Pourquoi l'adjectif *nogentaises* est-il mis entre guillemets ? Cela veut-il dire qu'il s'agit d'une citation ? La liste de Flaubert est-elle donc intitulée "expressions nogentaises" ? » Et ils ne manqueront pas de se poser une autre question : « Où se trouve cette collection, qui n'a servi qu'une fois pour la rédaction du roman ? »

Comme pour répondre aux questions des lecteurs incultes, C. Gothot-Mersch qui n'avait pourtant pu consulter la publication de son collègue anglais en préparant son édition¹⁶, a donné en 1985 un commentaire éclairant :

Cette expression, qui signifie à l'abri, figure sur une liste de *locutions champenoises* (ms N.A.F. 17611, f° 165 recto). (p. 530, note 191 ; souligné par l'auteur)

Cette indication concise mais précise nous permet de nous reporter à la reproduction de la liste de Flaubert sur le site Gallica¹⁷, où on lit : « Se mettre à l'égaud = à l'abri¹⁸ », et de constater que son titre est « Locutions champenoises » et non pas « Locutions nogentaises » comme l'aurait suggéré la note de P. M. Wetherill.

Par rapport aux commentaires des années 1970-1980 qui nous ont ainsi appris l'existence de l'article de C. Chevreuil et celle de la liste de locutions champenoises établie par le romancier, quels sont les progrès que marquent les publications de notre siècle ? Le constat nous ferait réfléchir. S. Dord-Crouslé, qui déclare dans sa « Note sur la présente

¹⁵ Voici ce qu'il dit sur la locution : « À l'égaud est effectivement un terme du patois nogentais, encore en usage aujourd'hui : il signifie à l'abri. Un chasseur se mettra à l'égaud du bois ou à l'égaud du vent. Flaubert tenait certainement ce mot de Mme Roux, puisqu'il lui avait demandé des expressions locales, au moment de *L'Éducation sentimentale*. » (souligné par l'auteur).

¹⁶ Voir la fin de son introduction : « Le texte de la présente édition a dû être remis à l'éditeur, à sa demande expresse, en juillet 1984. La parution en a ensuite été différée pour des raisons éditoriales. Je n'ai donc pu tenir compte, à mon grand regret, de l'édition de P. M. Wetherill (*Classiques Garnier*), sortie en novembre 1984, à un moment où la mienne était déjà sous presse. » (p. 32).

¹⁷ Voir <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b6000087m/f340.item>.

¹⁸ Souligné par l'auteur.

édition» qu'«on n'a fait aucun renvoi à l'imposante documentation rassemblée par Flaubert» (p. 38), ne se réfère plus au folio 165 du manuscrit Nouvelles acquisitions françaises 17611 de la Bibliothèque nationale de France et se borne à expliquer la locution dans son édition de 2001 : «*À l'égaud*» est une expression du patois nogentais signifiant : «à l'abri».» (p. 345, note 2). Dans la publication de l'année suivante, l'explication de P.-M. de Biasi devient plus laconique : «Locution champenoise : *à l'abri*.» (p. 379 ; souligné par l'auteur). Le raccourcissement qui va ainsi de 79 à 32 signes (espace compris) aboutit à un zéro dans la Pléiade de 2021, qui ne contient plus aucune note comme on l'a vu plus haut.

Ainsi, une rapide comparaison des notes sur la locution *à l'égaud* nous apprend que les lecteurs de la fin du siècle dernier disposaient d'une petite documentation complémentaire qui leur aurait permis de contrôler ce qui est à la base de l'affirmation des éditeurs, tandis que ceux du XXI^e siècle n'ont droit qu'à une assertion invérifiable qu'ils sont conviés ou contraints à accepter les yeux fermés et bouche bée. Cependant, l'absence unanime de toute référence à nos instruments de travail n'a-t-elle inquiété personne ? Que pourrions-nous faire au cas où nous voudrions vérifier si la définition donnée est exacte, ou savoir si l'expression est vraiment nogentaise ou champenoise et si C. Chevreuil est le seul informateur qui existe ? Ces questions, jugées oiseuses, sont-elles interdites ?

Pour suggérer une petite piste aux esprits curieux que ne pourra satisfaire aucune des éditions consultées – y compris celles des années 1970-1980 –, rappelons que dès 1978 et dans une publication liégeoise – ce lieu de publication était à un saut de puce de chez une des éminentes flaubertiennes – le médiéviste Pierre Le Gentil¹⁹ a rédigé un article bref mais substantiel sur l'expression qui nous occupe. En s'appuyant sur le long séjour que dans sa jeunesse il avait fait dans la région de Nogent-sur-Seine²⁰ comme sur l'*Atlas linguistique de la France* de Jules Gilliéron et Edmond Edmont²¹ et l'*Atlas linguistique et ethnographique de la Champagne et de la Brie* d'Henri Bourcelot²², l'auteur a établi que le type *a l'égò* était «prépondérant dans une région qui englobe une grande partie de l'Aube, et les cantons limitrophes de la Seine-et-Marne, de la Marne et de l'Yonne» (p. 347-348), tout en signalant une variante *a l'ékó* (Yonne) et une autre formule *o kma*, attestée «plus à l'Est et au Nord», «jusqu'à la Haute-Saône, dans tout le domaine picard et même dans le Sud de la Wallonie» (p. 348). En même temps, il a observé que le *Französisches Etymologisches*

¹⁹ Pierre Le Gentil, «*À l'égaud* : à l'abri», dans *Mélanges de philologie et de littératures romanes offerts à Jeanne Wathelet-Willem*, Liège, Marche Romane, 1978, t. II, p. 347-351.

²⁰ *Ibid.*, p. 347 ; rappelons qu'il est né à Vertus en 1906.

²¹ Paris, Champion, 1903-1910 (= *ALF*), carte 4. La carte est aujourd'hui disponible sur le site de l'Université d'Innsbruck (<https://diglib.uibk.ac.at/ulbtirol/content/zoom/149039> ; consulté le 27 novembre 2022).

²² Paris, CNRS, 1966-1978, 3 vol., carte 37.

Wörterbuch de Walther von Wartburg²³ avait rangé à *l'égaud* sous deux étymons différents : d'une part sous le latin *quietus* (t. II, p. 1471a ; étymon plus probable) et de l'autre sous l'ancien bas-francique *wald* (t. XVII, p. 486a).

Si, guidé par le médiéviste, on se reporte à l'article *quietus* du *FEW*, on voit qu'à *l'égaud* est attesté non seulement à Nogent-sur-Seine (chez Flaubert²⁴) mais aussi en 1893 à Boulages (Aude) et en 1910 à Messon (Aude). Si l'on veut vérifier les sources de W. von Wartburg, l'attestation de 1893 provient d'une longue « Notice historique sur Boulages » de Joseph Diette parue dans les *Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*²⁵, dont la fin contient un petit glossaire où l'auteur énumère « quelques locutions vieilles ou défectueuses et des inflexions dissonantes », dont « Egot, à l'ècoi : à l'abri du vent. » (p. 268). Quant au témoignage de 1910, il est dû à A. Guérinot, qui dans la *Revue de philologie française et de littérature* a publié de minutieuses « Notes sur le parler de Messon (Aube)²⁶ ». Son glossaire contient l'article suivant :

égó, dans l'expression *a l'égó*, à l'abri. Ce mot a été employé par G. Flaubert, qui fait dire à une jeune fille de Nogent-sur-Seine, dans *L'éducation sentimentale* (p. 308, éd. déf.²⁷) : « Si nous nous mettions dessous (sous des bourrées) à l'égaud (à l'abri du vent chaud soufflant de la plaine) ? » (t. XXIV, 1910, p. 27b)

Si l'on tient à compléter P. Le Gentil et W. von Wartburg, on ajoutera une attestation relevée en 1863 – à l'époque même où Flaubert rédigeait deux plans de romans : celui d'« un “roman parisien” (*L'Éducation sentimentale*) et *Les Deux Cloportes (Bouvard et Pécuchet)*²⁸ » – à Méry-sur-Seine par Paul Hariot²⁹. D'autre part, en 1930 Auguste Diot a consigné notre expression dans son article « Le patois briard, dont, plus particulièrement, le patois parlé dans la région de Provins », paru dans le *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins* :

ÉGAUD, syn. d'abri : *S'mette à l'égaud ; s'égauder*, c'est se mettre à l'abri du vent ou de la pluie, mais principalement du vent, contre la pluie on dit : *Se mettre à l'ébré*³⁰.

²³ Bâle, etc., Zbinden, etc., 1922-2002, 25 vol. (= *FEW*).

²⁴ Dans le *Supplément* de son *Dictionnaire de la langue française* (Paris, Hachette, 1877, p. 129a), Émile Littré cite cette occurrence, mais sans plus d'éclaircissements.

²⁵ T. LXVII, 1893, p. 167-270.

²⁶ T. XXIII, 1909, p. 241-276 et t. XXIV, 1910, p. 18-38 et 161-174.

²⁷ C'est-à-dire, selon la pagination, l'édition citée de Charpentier en 1880.

²⁸ Chronologie du quatrième volume de la *Pléiade*, *op. cit.*, p. XII.

²⁹ Paul Hariot, « Recherches sur le canton de Méry-sur-Seine pour servir à la statistique et à l'histoire de l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube », dans *Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*, t. XXVII, 1863, p. 600 : « Être à l'égot du vent. »

³⁰ Auguste Diot, « Le patois briard, dont, plus particulièrement, le patois parlé dans la région de Provins » dans le *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins*, 1930, p. 1-155 et appendice p. 1-16 ; la citation est à la page 51 ; souligné par l'auteur.

Et pour se faire une idée de l'extension de la locution, il ne serait pas tout à fait superflu de tenir compte de l'*Atlas linguistique de la Wallonie* de Jean Haust³¹. Et enfin l'article *égau* du *Parler de Champagne* de Michel Tamine nous apprend que l'expression n'est pas seulement dialectale, mais qu'elle appartient au français régional du département de l'Aube :

Locution : à l'*égau*, à l'abri (du vent, de la pluie) (Aube). On dit aussi à l'*égandée*.
Voir : *coi*³².

Ainsi, on voit que la liste de locutions champenoises du romancier n'était pas le résultat d'une imagination dérégulée et que C. Chevreuil n'était pas le seul témoin à garantir le caractère régional de l'expression. Même s'il est fastidieux d'énumérer dans une note de *L'Éducation sentimentale* toutes ces références lexicographiques, il ne sera probablement pas tout à fait inutile de renvoyer au *FEW* pour aider les esprits curieux à se poser et à résoudre des questions pertinentes sur le vocabulaire de Flaubert.

* * *

Passons maintenant à la scène où Jacques Arnoux jouait avec son enfant en présence de sa femme et de Frédéric. Voici le contexte du premier chapitre de la Deuxième partie, d'après l'édition Charpentier de 1880 :

– « Permettez-moi de vous présenter ce monsieur-là, » dit Arnoux, en prenant son fils par les aisselles.

Et il s'amusa quelques minutes à le faire sauter en l'air, très haut, pour le recevoir au bout de ses bras.

– « Tu vas le tuer ! ah ! mon Dieu ! finis donc ! » s'écriait Mme Arnoux.

Mais Arnoux, jurant qu'il n'y avait pas de danger, continuait, et même zézéyait des caresses en patois marseillais, son langage natal. – « Ah ! brave pichouïn, mon poullit rossignolet !!. » Puis il demanda à Frédéric pourquoi il avait été si longtemps sans leur [p. 134] écrire, ce qu'il avait pu faire là-bas, ce qui le ramenait. (p. 133-134)

Dans cette citation, j'ai conservé la graphie *zézéyait* – qu'à l'exception de C. Gothot-Mersch (p. 163), de Danielle Girard³³ et de G. Séginger (p. 252), tous les éditeurs consultés³⁴ ont corrigée en *zézayait* en suivant la graphie adoptée par la septième

³¹ T. III, *Les phénomènes atmosphériques et les divisions du temps* par Élisée Legros, Liège, Vaillant-Carmanne, 1955, notices 96-98. L'ouvrage est disponible sur le site de l'Université de Liège (<https://alw.uliege.be/alw/> ; consulté le 27 novembre 2022).

³² Paris, Bonneton, 2009, p. 63b, s.v. *égau* ; souligné par l'auteur. Voir aussi p. 43b, s.v. *coi* : « Locution : *au coi*, à la *coi*, à l'abri (Marne, nord de l'Aube et de la Haute-Marne). [...] Voir *égau*. » (souligné par l'auteur).

³³ Voir plus bas des précisions sur son texte électronique.

³⁴ R. Dumesnil (t. I, p. 138), M. Bardèche (p. 137), A. Raitt (t. I, p. 212), P. M. Wetherill (p. 110), S. Dord-Crouslé (p. 173) et P.-M. de Biasi (p. 187).

édition du *Dictionnaire de l'Académie française* de 1878³⁵, alors que même après cette date la graphie flaubertienne n'est pas isolée³⁶ – et la ponctuation, y compris les deux points d'exclamation et le point qui terminent la seconde réplique d'Arnoux : « Ah ! brave pichoûn, mon poulit rossignolet !!. » La fin de cette réplique est bizarre et elle a apparemment ennuyé les éditeurs, car toutes les éditions consultées l'ont modifiée plus ou moins. Elles ont unanimement supprimé le point final, alors que Flaubert n'y avait pas touché dans son exemplaire de Croisset³⁷. En revanche, en ce qui concerne les deux premiers signes, les éditeurs sont divisés en deux groupes : ceux qui ont conservé les deux points d'exclamation – R. Dumesnil, M. Bardèche, P. M. Wetherill et C. Gothot-Mersch – et ceux qui n'en ont imprimé qu'un seul – A. Raitt, S. Dord-Crouslé, P.-M. de Biasi et G. Séginger. Lequel des deux choix est préférable ? Peut-être le premier, qui est moins interventionniste que l'autre.

S. Dord-Crouslé qui a énoncé avec netteté ses principes d'édition a-t-elle considéré comme *aberrants*³⁸ ces deux signes successifs ? Cependant, dans son article « Annoter pour la “Bibliothèque de la Pléiade” : l'exemple de la visite par Flaubert du musée royal Bourbon à Naples³⁹ », la même spécialiste n'a-t-elle pas accepté dans un passage du *Voyage en Orient*⁴⁰

³⁵ Paris, Firmin-Didot, 1878, 2 vol., t. II, p. 966c.

³⁶ Voir par exemple Léon Cladel, *N'a-qu'un-œil avec une étude préliminaire d'Edmond Picard*, Paris, Charpentier, 1885, p. 194 : « et ses rudes doigts calleux, déformés au maniement journalier des araires, des cognées et des pioches, se firent si doux que la gamine, ne voulant être soignée que par lui, zézéyant, gazouillant comme elle, tombait dans une tristesse noire si d'autres mains que celles de *Maman-Papa*, c'est ainsi qu'elle l'appela toujours, lui coupaient le pain, lui donnaient à boire ou la portaient au lit. » (souligné par l'auteur) ; S. Harruguet, « Les trois airs du violoneux », dans *Bulletin de la Société des sciences et arts de Bayonne*, 1895, p. 92 : « Enfin, le dimanche suivant, Hosta eut son bal et toute l'après-midi, debout sur un tonneau vide, le petit violoneux racla ses trois morceaux, faisant crier les cordes sous la colophane, tantôt à coups secs, tantôt avec des prolongements suraigus qui zézéyaient comme une fuite d'air sur une pelure d'oignon. » ; Gabriel Dromard, « Considérations pathogéniques sur le mutisme et la sitiophobie des déments précoces », dans *Annales médico-psychologiques, Journal destiné à recueillir tous les documents relatifs à l'aliénation mentale, aux névroses et à la médecine légale des aliénés*, Neuvième série, t. II, Soixante-troisième année, 1905, p. 386 : « Elle répond tantôt en chantant, tantôt en zézéyant, tantôt en affectant un langage enfantin ou en prenant à plaisir une physionomie niaise qu'elle se compose de mille façons. » ; I. L. Gondal, *Parlons ainsi de la voix et du geste, Étude théorique et pratique du mécanisme de la parole, où se trouvent réunis pour la première fois, condensés, mis en ordre et illustrés les données des physiologistes, les règles des grammairiens et les conseils des artistes, sur l'art de bien dire en chaire, au barreau, au cours, à la tribune et dans les lectures publiques, Articulation, phonation, respiration, maintien, physionomie et gestes, Édition nouvelle*, Paris, Poussielgue, 1912, p. 100 : « Le zouave Zéphirin, ancien zingueur, entre le zist et le zest, toujours zézéyant, vrai zoïle, semait la zizanie dans la milice du Zanguebar. » (souligné par l'auteur) ; Louis Dumur, *Le Sceptre de la Russie*, Paris, Albin Michel, 1929, p. 83 : « J'avais pourtant rarement vu notre bon Père aussi épris ! zézéyait cauteusement la Vyroubova, flairant une intrigue qui lui échappait. » ;

³⁷ On peut consulter l'image de la page en question sur l'ancien site Flaubert : https://flaubert-v1.univ-rouen.fr/jet/public/feuilletoir/feuilletoir.php?f=bibliotheque/feuilletoir/flaubert_education_sentimentale#137 (consulté le 27 novembre 2022).

³⁸ Selon son propre mot, *op. cit.*, p. 35.

³⁹ Paru dans le *Bulletin Flaubert-Maupassant*, t. XXXI, 2015, p. 73-82 ; disponible sur le site HAL que j'ai consulté le 27 novembre 2022 : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01148835/document>

⁴⁰ Voir *Voyage en Orient, Texte établi et présenté par C. Gothot-Mersch*, dans Gustave Flaubert, *Œuvres complètes*, t. II, 1845-1851, *Édition publiée sous la direction de C. Gothot-Mersch, avec, pour ce volume, la collaboration de S. Dord-Crouslé, Y. Leclerc, Guy Sagnes et G. Séginger*, Paris, Gallimard, 2013, Bibliothèque de la Pléiade, p. 977 : « Un homme et une femme sur le même cheval (Caprée). “On croit que c'est Tibère avec une de ses maîtresses !” (Catalogue). » (souligné par l'auteur).

« le double point d'exclamation qui appartient à Flaubert en propre » en le qualifiant de « fort expressif » ? Quant aux trois autres éditeurs interventionnistes, peu explicites sur leurs règles suivies, pour quelles raisons ont-ils opté pour la même correction ? Leur solution me paraît discutable, car *Le Bon Usage* de Maurice Grevisse et André Goosse⁴¹ admet l'emploi de ce signe de ponctuation doublé et triplé.

Signalons à titre de curiosité que le texte de l'édition Charpentier de *L'Éducation sentimentale* que D. Girard a numérisé sur l'ancien site Flaubert⁴² et que le nouveau site Flaubert⁴³ semble avoir reproduit en supprimant toute précision sur le ou la responsable et la date de la saisie n'en contient qu'un seul point d'exclamation dans le passage qui nous occupe et qu'aucun commentaire n'y est donné pour nous renseigner qu'il y a eu une intervention de l'opératrice de saisie. Le texte électronique ainsi amendé implicitement a-t-il servi à quelque publication récente⁴⁴ ?

Si l'on revient au problème des régionalismes, la réplique d'Arnoux : « Ah ! brave *pichoûn*, mon *poulit* rossignolet !! » contient deux mots absents de la nomenclature du TLF : *pichoûn* et *poulit*. Si l'on cherche un peu, on s'aperçoit que l'article *rossignol* du même dictionnaire enregistre ce passage comme un exemple du dérivé *rossignolet* « jeune rossignol » employé en tant que terme d'affection, en traduisant entre crochets carrés le premier mot énigmatique par « petit » et le second par « joli, gentil ». Comment les éditeurs ont-ils traité ces deux termes rares ? Si je ne m'abuse, aucune des éditions consultées ne les a commentés. Les éminents spécialistes les ont-ils jugés intelligibles, alors que le TLF a cru nécessaire de les traduire en français ? Il me paraît difficile de justifier leur silence unanime.

Pour les lecteurs intéressés ou déconcertés par ce *patois marseillais*, il n'aurait pas été inutile de renvoyer à la thèse citée d'A. Ahlström (p. 48) ou à nos instruments de travail habituels. Par exemple, dans son *Tresor d'ou Felibrige ou Dictionnaire provençal-français embrassant les divers dialectes de la langue d'oc moderne*, Frédéric Mistral nous explique que parmi plusieurs formes telles que *picboun*, *pechoun*, *picbou*, *pitchou* ou *pition*, le dialecte marseillais se sert de *picboun*, que le sens de cet adjectif ou substantif est « petit, petite ; enfant, fillette » et que son étymon est le latin *pusio*, *onis*⁴⁵. De son côté, dans son ouvrage sur *Le Français de Marseille. Étude de parler régional*, Auguste Brun nous apprend que le mot dialectal *pichoûn* est employé également en français régional de Marseille :

⁴¹ *Le Bon Usage*, 16^e édition, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2016, § 123, 5^o, p. 135.

⁴² https://flaubert-v1.univ-rouen.fr/oeuvres/ES_1869.php ; consulté le 27 novembre 2022.

⁴³ Quand j'ai consulté la page le 27 novembre 2022, le nom de D. Girard n'apparaissait nulle part, voir <https://flaubert.univ-rouen.fr/oeuvres/oeuvres-publiees/leducation-sentimentale/deuxieme-partie/i/>

⁴⁴ Du moins, il arrive que G. Séginger partage les leçons de D. Girard qui ne se trouvent pas chez les autres éditeurs, voir entre autres le quatrième chapitre de la Deuxième partie : « Un cri japonais suspendu contre le mur arrêta ses yeux. » (édition citée de Charpentier, p. 265), où seules l'éditrice de la Pléiade (p. 355) et la responsable du texte électronique de l'ancien site Flaubert mettent *cri* en italique, tandis que les autres éditeurs l'impriment en romain en reproduisant fidèlement leur texte de base.

⁴⁵ Aix-en-Provence, Remondet-Aubin, 1878-1886, 2 vol., t. II, p. 567a.

PITCHOUN, mot provençal, petit. S'emploie en français, soit par plaisanterie, soit dans les appellations : Hé ! *pitchoun* ! De là *pitchounet*⁴⁶.

Ayant enregistré ce mot dans son article *pit̃s* (t. VIII, p. 609b), W. von Wartburg n'a pas accepté l'étymologie proposée par F. Mistral, mais son inventaire qui s'appuie sur l'*ALF* et des répertoires dialectaux révèle l'étendue de la diffusion géographique du mot prononcé par Arnoux : depuis l'Isère, les Hautes-Alpes et les Alpes-Maritimes jusqu'à la Haute-Garonne et le Tarn-et-Garonne en passant par les Bouches-du-Rhône et l'Aude.

En ce qui concerne le second mot dialectal *poulit*, F. Mistral le relève en le traduisant par « joli, gentil ; charmant » (t. II, p. 614c) et l'article *polire* (t. IX, p. 128b) du *FEW*, fondé sur l'*ALF* et d'autres atlas linguistiques, montre que sa diffusion est aussi vaste que celle du premier terme employé par le personnage flaubertien.

Cette excursion lexicographique permettra aux lecteurs curieux de se rendre compte que Flaubert n'a pas forgé le *patois marseillais*. Une brève référence au *FEW* dans une note infrapaginale de l'édition de *L'Éducation sentimentale* ne sera peut-être pas superflue.

* * *

Avant de terminer, jetons un coup d'œil sur un autre mot régional, qui n'est pas donné comme tel dans le roman. Il figure dans le quatrième chapitre de la Troisième partie, au moment où après avoir découvert que son défunt mari avait légué tout à Cécile, Madame Dambreuse s'entretenait avec Frédéric en lui donnant des conseils afin qu'il puisse se faire élire député. Voici le paragraphe d'après l'édition Charpentier :

Le premier point était de savoir deux ou trois phrases d'économie politique. Il fallait prendre une spécialité, comme les haras, par exemple, écrire plusieurs mémoires sur une question d'intérêt local, avoir toujours à sa disposition des bureaux de poste ou de tabac, rendre une foule de petits services. M. Dambreuse s'était montré là-dessus un vrai modèle. Ainsi, une fois à la campagne, il avait fait arrêter son char à bancs, plein d'amis, devant l'échoppe d'un savetier, avait pris pour ses hôtes douze paires de chaussures, et pour lui des bottes épouvantables – qu'il eut même l'héroïsme de porter durant quinze jours. Cette anecdote les rendit gais. Elle en conta d'autres, et avec un revif de grâce, de jeunesse et d'esprit. (p. 469)

Pour les lecteurs naïfs, ce paragraphe ne paraîtrait poser aucun problème de compréhension. Cependant sa ponctuation, qui leur semblerait limpide, a apparemment fait réfléchir les éditeurs consultés et les a amenés presque tous à intervenir. La seule exception est C. Gothot-Mersch (p. 463) qui a suivi scrupuleusement le texte de Charpentier. Les autres sont intervenus soit dans un endroit – c'est le cas de R. Dumesnil (t. II, p. 234), de

⁴⁶ Marseille, Institut historique de Provence, 1931, p. 123 ; souligné par l'auteur. Voir aussi Philippe Blanchet, *Dictionnaire du français régional de Provence*, Paris, Bonneton, 1991, p. 89.

M. Bardèche (p. 364), d'A. Raitt (t. II, p. 218), de P. M. Wetherill (p. 387), de S. Dord-Crouslé (p. 502), de P.-M. de Biasi (p. 568) et de D. Girard (*op. cit.*) – soit dans deux passages : c'est ce que fait G. Séginger (p. 514). D'une part, pour la virgule après *haras* dans « comme les haras, par exemple, » R. Dumesnil, M. Bardèche, A. Raitt, P. M. Wetherill, S. Dord-Crouslé et P.-M. de Biasi l'ont bien conservée, tandis que D. Girard et G. Séginger l'ont supprimée. De l'autre, alors que l'édition Charpentier n'a pas de signe de ponctuation après *pour lui* dans « pour lui des bottes épouvantables », cette absence ne se retrouve, outre chez C. Gothot-Mersch, que chez D. Girard. Les autres ont tous ajouté une virgule après *pour lui*. La diversité de leurs choix ne manquerait pas d'étonner les lecteurs ignorants, qui s'imaginent qu'ils ont sous les yeux les éditions reproduisant fidèlement le texte de Charpentier. Celui-ci a-t-il besoin d'être retouché d'une manière si variée ?

Le paragraphe que j'ai cité contient un mot qui aurait mérité d'attirer l'attention des éditeurs, mais aucun d'entre eux ne l'a commenté. Il s'agit du substantif masculin *revif* au sens de « regain (de quelque chose) », qui se trouve dans la dernière phrase : « Elle en conta d'autres, et avec un *revif* de grâce, de jeunesse et d'esprit. »

C'est un terme familier aux flaubertiens, témoin Y. Leclerc qui en 2017, dans sa Postface à *Flaubert dans la ville, Images et textes* écrivait : « Chaque époque, chaque lecteur doit lui redonner du “revif”, pour reprendre le mot qu'il utilisait dans ses lettres. Du tranchant. sa force d'origine⁴⁷. »

En effet, on en a au moins sept occurrences – et non pas six comme le laisse supposer une recherche rapide sur le site Correspondance de Flaubert⁴⁸ – dans les missives de l'écrivain :

- 1) lettre à sa nièce Caroline du 5 octobre 1870 : « Il y a eu du *revif* après la circulaire de Favre⁴⁹. »
- 2) lettre à Philippe Leparfait du 31 janvier 1872 : « Il y a un semblant de *revif* pour *La Féerie*⁵⁰. »
- 3) lettre à sa nièce Caroline du 30 août 1874 : « B & P [= *Bouvard et Pécuchet*] ont du *revif*⁵¹. »
- 4) lettre à sa nièce Caroline du 7 septembre 1874 : « je me suis acheté une paire de chenets en fer pr [= pour] mon Cabinet, – me préparant à piocher

⁴⁷ Y. Leclerc, « Postface » dans Sandra Glatigny (dir.), *Flaubert dans la ville, Images et textes*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2017, p. 184b.

⁴⁸ https://flaubert-v1.univ-rouen.fr/jet/public/correspondance/index_des_mots_liste.php?corpus=correspondance&act=MC&nb=6&mot=revif&liste_mc=revif+ ; consulté le 27 novembre 2022.

⁴⁹ Flaubert, *Correspondance*, t. IV, *Édition établie, présentée et annotée* par Jean Bruneau, Paris, Gallimard, 1998, Bibliothèque de la Pléiade, p. 245.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 465 ; l'auteur a souligné *La Féerie*, tandis que c'est moi qui mets *revif* en italique ; datation corrigée d'après le site Correspondance de Flaubert.

⁵¹ *Ibid.*, p. 855 ; souligné par l'auteur, tandis que c'est moi qui mets *revif* en italique ; transcription corrigée d'après le fac-similé du site Correspondance de Flaubert.

vigoureusement B & P [= Bouvard et Pécuchet] pr [= pour] lesquels je me sens au fond du cœur, un *revif*⁵². »

5) lettre à Georges Charpentier du 18 décembre 1874 : « 3^o moi aussi j'ai eu des embêtements cet hiver. de plus B & P [= *Bouvard et Pécuchet*] me conduisent tout doucement ou plutôt durement vers le séjour des ombres. J'en creverai ! néanmoins depuis qqes [= quelques] jours il y a du *revif*. Ah ! si j'avais fait les 3 chap. [= chapitres] qui sont à venir⁵³ ! »

6) lettre à Edmond Laporte du 27 janvier 1877 : « Il y a du *revif* dans son affaire⁵⁴. »

7) lettre à sa nièce Caroline du 31 décembre 1879 : « encore une bonne quinzaine prtant [= pourtant], & j'espère avoir fini mon chapitre ! – ce qui me donnera du *revif* ; j'aime à le croire⁵⁵ ! »

L'Éducation sentimentale et les sept lettres citées ne sont pas les seuls endroits où Flaubert s'est servi du terme. Celui-ci se retrouve dans ses autres écrits :

1) Dans le plan de *Salammbô*, résumé du chapitre VI⁵⁶, on lit « revif des Mercenaires » dans la transcription d'Atsuko Ogane disponible sur l'ancien site Flaubert⁵⁷.

2) Dans le plan du chapitre III d'*Hérodiades*⁵⁸ que la même érudite a transcrit pour l'ancien site Flaubert, on lit deux fois : « revif de joie factice⁵⁹ » ; la première occurrence a été biffée, tandis que la seconde est conservée.

3) Les manuscrits de *Bouvard et Pécuchet*⁶⁰ nous sont également utiles. Ainsi, dans le Plan⁶¹, f^o 69 qui deviendra l'épisode du jardin pittoresque du chapitre II⁶², on lit le passage suivant : « après les deboires de l'agriculture & du jardinage. ils pensent à s'en aller ~~de~~ – à choisir un autre pays. Mais l'idée du jardin paysagiste

⁵² *Ibid.*, p. 857 ; souligné par l'auteur, tandis que c'est moi qui mets *revif* en italique ; transcription corrigée d'après le fac-similé du site Correspondance de Flaubert.

⁵³ *Ibid.*, p. 897 ; souligné par l'auteur, tandis que c'est moi qui mets *revif* en italique ; transcription corrigée d'après le fac-similé du site Correspondance de Flaubert.

⁵⁴ Flaubert, *Correspondance*, t. V, *Édition établie, présentée et annotée par J. Bruneau et Y. Leclerc*, Paris, Gallimard, 1998, Bibliothèque de la Pléiade, p. 180.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 776 ; transcription corrigée d'après le fac-similé du site Correspondance de Flaubert. Le *chapitre* désigne le chapitre IX de *Bouvard et Pécuchet*, selon la note des éditeurs de la *Correspondance* dans la Pléiade.

⁵⁶ Bibliothèque nationale de France, Nouvelles acquisitions françaises 23662, f^o 142r^o.

⁵⁷ *Plans et scénarios de Salammbô, classement et transcriptions par Atsuko Ogane*, Jeudi 20 février 2014, Université Kanto Gakuin, p. 106, qui est disponible sur le site suivant, que j'ai consulté le 27 novembre 2022 : <https://api.nakala.fr/data/11280%2Ffce7dfd6b/54d2d5d9b34f9c3abce5689b8c629679941681b0>.

⁵⁸ Bibliothèque nationale de France, Nouvelles acquisitions françaises 23663, f^o 726r^o.

⁵⁹ *La danse de Salomé dans Hérodiades, Édition diplomatique de l'avant-texte, transcriptions et classement par Atsuko Ogane*, Janvier 2021, Université Kanto Gakuin, p. 5, qui est disponible sur le site suivant : https://flaubert-v1.univ-rouen.fr/manuscrits/herodias_danse.pdf ; consulté le 27 novembre 2022. Voir aussi Giovanni Bonaccorso et collaborateurs, *Corpus Flaubertianum, II, Hérodiades, édition diplomatique des manuscrits*, t. I, Paris, Nizet, 1991, p. 109.

⁶⁰ https://flaubert-v1.univ-rouen.fr/bouvard_et_pecuchet/index.php ; consulté le 27 novembre 2022.

⁶¹ Bibliothèque municipale de Rouen, Ms gg 10.

⁶² *Bouvard et Pécuchet, Textes établis, présentés et annotés par Anne Herschberg Pierrot et Jacques Neefs*, dans Gustave Flaubert, *Œuvres complètes*, t. V, 1874-1880, *Édition établie par S. Dord-Crouslé, A. Herschberg Pierrot, J. Neefs et Pierre-Louis Rey*, Paris, Gallimard, 2021, Bibliothèque de la Pléiade, p. 384 : « Devant cet horizon de merveilles, Bouvard et Pécuchet eurent comme un éblouissement. »

leur donne du *revif*⁶³. » Des phrases comparables se retrouvent dans les f^{os} 37⁶⁴ et 49v⁶⁵ du Plan ainsi que dans les Brouillons⁶⁶, f^o 160v^o du second volume⁶⁷.

4) Le f^o 614 du sixième volume des mêmes Brouillons, qui deviendra le début du chapitre VI⁶⁸, contient aussi notre mot, bien qu'il soit biffé : « joie de Faverge. – du Dteur & de Gorgu. ~~Revif. on s'en / se ranime.~~ »

5) L'unique occurrence du mot subsistant dans le manuscrit définitif de *Bouvard et Pécuchet* se trouve dans le chapitre X, au moment où Bouvard s'assied par terre à côté de Madame Bordin : « Le parfum du gazon se mêlait à la bonne odeur de sa chair solide ; et Bouvard eut un *revif* de tempérament, qui le combla de joie⁶⁹. » Ce que désigne le *revif de tempérament* se comprend mieux dans le f^o 1154 du neuvième volume des Brouillons : « & tout à coup il bande bande ce qui ne lui était pas arrivé depuis longtemps ».

Sur toutes ces attestations, si je ne m'abuse, aucun des savants éditeurs que j'ai consultés n'a mis de note lexicale. Il ne serait pourtant pas superflu de se rappeler que le mot a fait son apparition assez tard dans la lexicographie générale⁷⁰ : il n'y était pas encore enregistré lors de la publication de la première édition de *L'Éducation sentimentale* en 1870. Je l'ai cherché en vain dans de principaux dictionnaires d'avant 1800 : Pierre Richelet⁷¹ en 1680, Antoine Furetière⁷² en 1690, Académie française⁷³ de 1694 à 1798, et Trévoux⁷⁴ en 1771. Et au XIX^e siècle, sauf erreur de ma part, ni le *Dictionnaire de l'Académie française* de 1836 et de 1878 ni les différentes versions du *Dictionnaire universel* de Boiste de 1800 à 1857 ni celles du *Dictionnaire national* de Bescherelle de 1845 à 1863 ne le connaissent.

C'est le *Supplément* paru en 1877 du *Dictionnaire de la langue française* d'É. Littré⁷⁵ qui l'a recueilli le premier ; ce faisant, il en a distingué deux emplois : sens maritime : « temps où la marée devient de plus en plus forte » et sens figuré : « état de ce qui redevient vif ; regain », en les illustrant respectivement par une citation du *Journal officiel* du 10 novembre 1875 et notre occurrence de *L'Éducation sentimentale*. La référence au *Journal officiel* donne l'impression que l'acception maritime est officialisée, mais si l'on se reporte à la page en

⁶³ Souligné et biffé par l'auteur, tandis que c'est moi qui mets en italique *revif* ; transcription du site Bouvard et Pécuchet, corrigée d'après le fac-similé du manuscrit.

⁶⁴ Voir un ajout interlinéaire : « puis *revif* brusque à l'idée du jardin paysagiste. »

⁶⁵ « Mais l'idée du jardin paysagiste leur donne du *revif* » ; transcription corrigée d'après le fac-similé du manuscrit.

⁶⁶ Bibliothèque municipale de Rouen, Ms g 225.

⁶⁷ « Ils pensent à s'en aller, à choisir un autre pays. puis *revif*, tout à coup. »

⁶⁸ *Bouvard et Pécuchet*, *op. cit.*, p. 473 : « les poitrines se desserrèrent ».

⁶⁹ *Ibid.*, p. 585.

⁷⁰ Dans ce qui suit, je vais essayer de compléter les données du *FEW*, t. XIV, p. 583b, s.v. *vivus*.

⁷¹ Pierre Richelet, *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses*, Genève, Widerhold, 1680, 2 vol.

⁷² Antoine Furetière, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes et les termes de toutes les sciences et des arts*, La Haye et Rotterdam, Arnout et Reinier Leers, 1690, 3 vol.

⁷³ Voir son site : <https://www.dictionnaire-academie.fr/> ; consulté le 27 novembre 2022.

⁷⁴ *Dictionnaire universel françois et latin vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux, Nouvelle édition corrigée et considérablement augmentée*, Paris, Compagnie des libraires associés, 1771, 8 vol.

⁷⁵ *Op. cit.*, p. 298c.

question de la publication, on s'aperçoit qu'il s'agit d'un extrait du *Journal du Havre*, qui commence par les mots suivants :

Le paquebot poste français *France* et le steamer transatlantique allemand *Gellert*, qui doivent quitter notre port pour se rendre à New York, ne sont pas sortis hier, à cause de la morte eau et de l'état de la mer. Le *revif* s'est fait sentir ce matin et la marée a déjà regagné plus d'un mètre de hauteur sur le niveau [p. 9173] des marées précédentes. Le temps est toujours très-mauvais. Ce matin, vers 5 heures, le vent est passé au nord et continue à souffler en tempête⁷⁶.

Le fait que l'occurrence provienne du quotidien havrais n'est sans doute pas indifférent, mais comme É. Littré n'a pas explicité cette provenance normande, ses successeurs ont supposé que le sens maritime soit français, témoins le *Supplément au Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle* (1878) de Pierre Larousse⁷⁷ et le *Nouveau Larousse illustré* (1897-1904) de Claude Augé⁷⁸. Cependant, ces deux lexicographes ont négligé la deuxième signification relevée par leur prédécesseur. À la fin du XIX^e siècle, le *Dictionnaire général de la langue française du XVII^e siècle jusqu'à nos jours* d'Adolphe Hatzfeld, Arsène Darmesteter et Antoine Thomas⁷⁹ ignorait encore le mot. Le second sens proposé par É. Littré n'est entré dans la série de Larousse que dans le *Supplément du Nouveau Larousse illustré*, que C. Augé⁸⁰ a publié en 1906-1907 avec un extrait d'André Theuriet (1833-1907) : « Ce *revif* de jeunesse, cette sève soudain remontante ». Ce passage, cité uniquement avec le nom d'auteur, est tiré de *Chanteraine*⁸¹ paru en 1904. Pourquoi C. Augé a-t-il préféré cet exemple à celui de *L'Éducation sentimentale* relevé par É. Littré ? Il a peut-être considéré que l'emploi fréquent du terme chez l'Académicien (élu en 1896), né à Marly-le Roi (Seine-et-Oise) – car parmi ses œuvres abondantes le mot figure une dizaine de fois⁸² depuis *Sauvageonne* (1882)

⁷⁶ *Journal officiel de la République française*, Septième année, n° 308, mercredi 10 novembre 1875, p. 9172-9173 ; les deux premiers soulignages sont de l'auteur, le dernier de moi.

⁷⁷ Paris, Administration du Grand Dictionnaire Universel, 1878, p. 1180a, s.v. *revif* : « Mar. Moment où la marée devient très-forte. »

⁷⁸ Paris, Larousse, 1897-1904, 7 vol., t. VII, p. 291a, s.v. *revif* : « Mouvement de croissance des marées. »

⁷⁹ Paris, Delagrave, 1890-1900, 2 vol.

⁸⁰ Paris, Larousse, 1906-1907, p. 477a.

⁸¹ Paris, Lemerre, 1904, p. 263.

⁸² Voir *Sauvageonne*, Paris, Ollendorff, 1882, p. 96 : « De même que l'orage avait rafraîchi l'air et la verdure, on eût dit qu'il avait donné à Mme Adrienne un *revif* de jeunesse et d'épanouissement. » ; *Hélène*, Paris, Charpentier, 1890, p. 261 : « Philippe fut repris d'admiration et eut comme un *revif* d'amour en voyant Hélène si superbe dans sa hautaine indignation. » ; *Charme dangereux*, Paris, Lemerre, 1891, p. 380 : « Poussé par un *revif* de jalousie, elle manœuvrait alors avec cette douceur féline et caressante où excelle la race slave, pour dépister ce revenant détesté et reprendre un empire absolu sur l'esprit de Jacques. » ; *Le mari de Jacqueline*, Paris, Charpentier, 1891, p. 138 : « Mais juste au moment où elle prenait ces généreuses résolutions, Pontual avait un *revif* d'admiration pour les magnifiques cheveux d'or, il les baisait avec ravissement, il se plaisait à répéter à sa femme qu'il adorait sa chevelure et que c'étaient ces belles nattes qui l'avaient rendu amoureux. » ; *Tentation*, Paris, Lemerre, 1894, p. 64 : « Loin de le chagriner, cette perspective lui donna jusqu'à la fin du repas un *revif* d'entrain et de gaillarde humeur et il se montra très tendre pour son camarade. » ; *Le Refuge*, Paris, Lemerre, 1898, p. 39 : « Vital eut soudain en lui une allègre poussée de renouveau, un *revif* de sève montante ; son cœur battit comme si quelque chose d'ignoré et d'heureux l'attendait de l'autre côté de la colline. » ; « Plages

jusqu'aux *Souvenirs des vertes saisons* (1904) – assurait que le sens figuré de *revif* n'était pas une fantaisie verbale éphémère, mais qu'il appartenait au bon français.

Depuis, le *Grand Larousse de la langue française* de Louis Guilbert, Robert Lagane et Georges Niobey⁸³, le TLF, le *Grand Robert de la langue française* d'Alain Rey⁸⁴ et la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*⁸⁵ dans sa tranche *ressort-rimbaldien* parue dans les *Documents administratifs* du *Journal officiel* du 26 janvier 2017⁸⁶ ont tous repris les deux significations de *revif* avec des citations tirées de Flaubert⁸⁷, de Huysmans⁸⁸, d'A. Theuriet⁸⁹ et de Louis Bertrand⁹⁰. Et Le 15 décembre 2016, Andreï Makine s'est servi du mot dans son discours de réception à l'Académie française⁹¹. Cet état semble signifier que depuis 1877 le mot fait partie du français standard ou du français littéraire. Quelle était la situation au moment où Flaubert l'employait dans ses écrits ?

Dans sa thèse citée de 1899, A. Ahlström (p. 77) considérait *revif* comme un des néologismes flaubertiens. De son côté, dans sa thèse de 1938 sur *La Phrase et le vocabulaire de J.-K. Huysmans, Contribution à l'histoire de la langue française pendant le dernier quart du XIX^e siècle*⁹², Marcel Cressot le rangeait parmi les créations de Huysmans, mais c'est une hypothèse impossible, puisque *Là-bas* a vu le jour en 1891, soit une vingtaine d'années après l'édition originale de *L'Éducation sentimentale*.

normandes », dans *Dorine*, Paris, Lemerre, 1899, p. 231-232 : « Et puis, ces côtes escarpées et crayeuses, où tournoie le vol des guillemots, ces bancs de galets, où [p. 232] la vague déferle, tantôt lamentable et tantôt joyeuse, me rappellent les jours vagabonds d'autrefois, alors que je cheminai d'un pied léger à la crête des falaises qui vont de Cayeux au Tréport, et il me semble que le vent du large me souffle au visage des *revifs* de jeunesse. » ; *Villa tranquille*, Paris, Lemerre, 1899, p. 44 : « Sous la tiède obscurité des ramures, la beauté mûrissante de Lazarine prenait une soudaine verdure et comme un *revif* de jeunesse. » ; *Chanteraine*, Paris, Lemerre, 1904, p. 263 : « Ce *revif* de jeunesse, cette sève soudain remontante, Clairette les dépensait généreusement en bonnes œuvres, en visites aux indigents et aux malades du village. » (cité par le *Supplément du Nouveau Larousse illustré*) ; *Souvenirs des vertes saisons*, Paris, Ollendorff, 1904, p. 262-263 : « Je me rappelle avec un *revif* d'émotion une après-[p. 263]-midi passée en compagnie de la famille Breton, au pardon de la Clarté, non loin du village de Kerlaz. »

⁸³ Paris, Larousse, 1971-1978, 7 vol. (= *GrLarousse*), t. VI, p. 5173c.

⁸⁴ Deuxième édition dirigée par Alain Rey, Paris, Le Robert, 2002, 6 vol. (= *GrRobert*), t. V, p. 2123b.

⁸⁵ Voir son site (<http://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9R2413>), consulté le 27 novembre 2022.

⁸⁶ Voir https://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/dae_20170126.pdf (consulté le 27 novembre 2022).

⁸⁷ *L'Éducation sentimentale* (TLF, *GrRobert*), *Bouvard et Pécuchet* (*GrLarousse*) et la lettre à sa nièce Caroline du 31 décembre 1879 (TLF).

⁸⁸ *Là-bas*, Paris, Tresse et Stock, 1891, chapitre XIII, p. 267, voir *Là-bas, Texte établi, présenté et annoté par Guy Ducrey et Francesca Guglielmi*, dans Huysmans, *Romans et nouvelles, Édition publiée sous la direction d'André Guyaux et de Pierre Jourde*, Paris, Gallimard, 2019, Bibliothèque de la Pléiade, p. 1067 (pas de note) : « Il se déshabilla, jetant un coup d'œil sur le visage d'Hyacinthe ; il s'effaçait, dans l'ombre et parfois s'éclairait de feux rouges, suivant le *revif* des bûches qui se consumaient dans leur cendre. » (*GrLarousse*, TLF, *GrRobert*).

⁸⁹ *Le Refuge*, passage cité plus haut à la note 82 (*GrLarousse*).

⁹⁰ « L'Homme aux rubans couleur de feu », dans *Revue des Deux mondes*, le 15 août 1921, p. 773 : « Au moindre *revif* de tendresse entre les deux époux, un retouf offensif s'est produit infailliblement. » (*GrLarousse*).

⁹¹ « Je ne crois pas que la romancière algérienne [= Assia Djebar] ait pu être heureuse de cet imprévisible *revif* d'intérêt pour des polémiques que, bien sincèrement, elle devait croire dépassées. » (<https://www.academie-francaise.fr/discours-de-reception-de-m-andrei-makine> ; consulté le 27 novembre 2022).

⁹² Paris, Droz, 1938, p. 234.

La supposition d'A. Ahlström est infirmée par la partie diachronique de l'article *revif* du *TLF*, car on y apprend que la première attestation du substantif a le sens de « recrudescence de la marée », qu'elle se lit dans le *Journal du Sieur de Gouberville* à la date de « 1561, 26 févr. » et qu'elle a été relevée par « POPPE 1936, p. 34 ». Cette dernière référence désigne la thèse d'Erich Poppe intitulée *Der Wortschatz des Journal du Sieur de Gouberville in seinen Beziehungen zu den heutigen normannischen Mundarten, Ein Beitrag zum Problem der Stabilität des Wortschatzes*⁹³. À la page 34 de cet ouvrage, l'auteur cite en effet un passage du *Journal* de Gilles de Gouberville (1521-1578, Mesnil-au-Val), que l'on peut vérifier dans sa réédition de 2020 :

Led. jour, nous conclusmes que la rupture de Gattemare seroy différée jusques après le grand flo de mars, à raison du mauvais temps qui faict et qu'il y a desjà du *revif* trop à la mer ; missire André Caillet y estoyt présent et plusieurs de Gouberville⁹⁴.

Toutefois, le *TLF* aurait dû tenir compte de deux détails. D'abord, comme les récents éditeurs du *Journal* le précisent, G. de Gouberville suivait « le calendrier à la mode de Coutances » qui faisait « commencer l'année le 25 mars à l'Annonciation, dite la Marchesque (la fête de Mars) » (t. I, p. 39). Ainsi, son « 26 février 1561 » correspond au 26 février 1562 nouveau style. Ensuite, E. Pope relevait *revif* en renvoyant au *Dictionnaire du patois normand en usage dans le département de l'Eure* d'Eugène Robin, Auguste Le Prévost, Alexandre-François Passy et Ernest de Blosserville⁹⁵, ce qui veut dire qu'il le considérait comme un mot normand. Le répertoire d'E. Robin et *alii* nous apprend ceci :

REVIF. – Terme fort usité sur les bords de la Seine. « Recrudescence de la marée après les quadratures. » C'est la phase qui suit immédiatement la morte-eau.

EXEMPLE : « Où en sommes-nous de la marée ? – Il y a du *revif* depuis hier. »

Ce mot expressif s'applique d'une manière non moins heureuse aux *rejetons* que le printemps fait naître, et, plus généralement, à la poussée annuelle des arbres et surtout des haies. (V. *recrue* et *bouillon*.) (p. 353 ; souligné par les auteurs)

On voit que le mot est employé dans deux domaines différents. Si l'on prend donc en considération l'indication d'E. Poppe, la partie diachronique de l'article *revif* du *TLF* aura besoin d'être corrigée en « 1562, 26 févr. subst. masc., en français régional de Normandie ».

D'après ma petite recherche, cette première attestation relevée par le *TLF* est antidatée par une occurrence de 1557 et une autre de 1559. Celle-là se trouve dans l'*Histoire*

⁹³ Leipzig, Selbstverlag des Romanischen Seminars et Paris, Droz, 1936.

⁹⁴ Gilles de Gouberville, *Journal 1549-1562, Édition du Comité Gilles de Gouberville, établie par Marcel Rousard et Philippe René-Bazin*, Saint-Lô, Archives départementales, Maison de l'histoire de la Manche, Conseil départemental de la Manche, 2020, 3 vol., t. III, p. 307. Le mot *revif* est expliqué en note, mais n'est pas repris dans le « Lexique goubervillien » du t. I, p. 469-535.

⁹⁵ Évreux, Hérissé, 1879.

de la bataille navale faite par les Dieppois & Flamens : Qui est l'une des plus furieuses & soudaines expéditions de mer, qui ayt esté entreprise de nostre temps sur les ennemis du Roy, qui est une narration de la bataille ayant eu lieu au mois d'août 1555. C'est un document anonyme, mais en s'appuyant sur la présence de mots techniques tels que *carsonnier*⁹⁶ au sens de « quartier-maître sur un navire » ou *esbe*⁹⁷ au sens de « reflux de la mer », Jules Thieury l'attribue « à un marin ou à un homme du métier⁹⁸ ». Citons la phrase où se lit notre mot :

Le temps donc escheu auquel la mer aporta tant de *renif*, que les vaisseaux pouuoient sortir, & estant le temps paisible & calme, le sieur de Fors fist faire diligence aux maistres & Pilotes, de mettre leurs nauires en Rade⁹⁹.

Il ne serait pas étonnant que la signification maritime du terme fût connue de l'auteur de cette *Histoire de la bataille navale*, très au courant du vocabulaire spécialisé. Quant à l'occurrence de 1559, elle figure dans la traduction de Tite-Live par Jan de Amelin (ou Jean Hamelin), *gentilhomme sarladois*, où elle correspond au latin *aestus*. Voici le contexte :

Et de son costé, ayant esté aduertí que le *renif* de la mer s'escouloit : & sçachant par le rapport des pescheurs Tarraconois, qui auoient suyui tout l'estang sur petites nasselles, ou lors qu'elles touchoient au fond, en cheminant par les lieux gueyables, qu'aisément on pouuoit aller à pied iusques à la muraille : il mena là ses soldats pour donner l'assault. Il estoit desia enuiron midy : & outre que naturellement le *renif* se retirant dans la mer tiroit l'eau apres luy, vn vent de Nort violent qui se leua pousoit l'eau de l'estang, & l'emportoit ensemble avec le *renif* : [...]¹⁰⁰.

Comme on ne sait presque rien sur la vie du traducteur¹⁰¹, il est difficile de se représenter de quelle manière et dans quelle circonstance cet originaire de Sarlat a appris l'emploi maritime de *renif*. L'aurait-il rencontré au cours de son service auprès du roi ? Quoi

⁹⁶ Voir le *FEW*, t. II, p. 1424a, s.v. *quartus* et Auguste Jal, *Glossaire nautique, Répertoire polyglotte de termes de marine anciens et modernes*, Paris, Didot, 1848, p. 432a.

⁹⁷ Graphie du substantif féminin *ebe* (*FEW*, t. XV, 2, p. 83a, s.v. *ebbe*), relevée par A. Jal, *op. cit.*, p. 645b.

⁹⁸ *Récits dieppois. Combat naval – 1555 – Réimpression de l'édition d'Olivier de Harsy avec des notes par Jules Thieury*, Dieppe, Marais, 1861, p. vii. Cette réédition a comme base l'édition de 1557 chez Olivier de Harsy.

⁹⁹ Paris, Estienne Denise, [1557], p. B iii v^o.

¹⁰⁰ T. Live, *De la seconde guerre punique, que les Carthaginois feirent avec les Romains sous la conduite d'Annibal, nouvellement traduite en François, & présentée au Roy par Ian de Amelin, Gentilhomme Sarladois*, Paris, Guillaume Cavellat, 1559, f^o 146r^o. Voir Tite-Live, *Histoire romaine*, t. XVI, Livre XXVI, *Texte établi et traduit par Paul Jal*, Paris, Les Belles Lettres, 1991, XLV, 7-8 : « Ipse ut ei nuntiatum est aestum decedere, quod per piscatores Tarrasconenses, nunc leibus cumbis, nunc ubi eae siderent uadis peruagatos stagnum, compertum habebat facilem pedibus ad murum transitum dari, eo secum armatos quingentos duxit. Medium ferme diei erat, et ad id, quod sua sponte cedente in mare aestu trahebat aqua, acer etiam septentrio ortus inclinatum stagnum eodem quo aestus ferebat, [...] ». On peut consulter aussi Polybe, *Histoire, Livre X, Texte établi et traduit par Eric Foulon et Livre XI, Texte établi et traduit par Raymond Weil*, Paris, Les Belles Lettres, 1990, Livre X, 14, 2, p. 64 où le reflux est appelé ἀναπώτεως.

¹⁰¹ Voir Louis Loviot, « Jean de Amelin, traducteur de Tite Live. – Édition originale d'une élégie de Ronsard », dans *Revue des livres anciens*, t. I, 1914, p. 104-107.

qu'il en soit, quand sa traduction a été remaniée en 1580 par Blaise de Vigenère¹⁰² (né en 1523 à Saint-Pourçain), celui-ci a remplacé notre mot par *reflux*¹⁰³. Voici le contexte de la nouvelle version :

Quant à luy, ayant esté aduertuy que *le flot se retiroit* ; ioint qu'il auoit entendu de quelques pescheurs Tarraconnois, lesquels tantost sur de petites nasselles, tantost ou elles s'ensambloient & donnoient à terre, auoient à gué sondé le fonds de l'estang, qu'on pouuoit aisément arriuer iusqu'à la muraille, mena par là les soldats à l'assault. Or il estoit desia enuiron midy & outre que naturellement le *reflux* se retirant dans la mer tiroit l'eau apres soy, vn vent de Nort violent qui se leua pousoit l'eau de l'estang, & l'emportoit ensemble avec le *reflux* ; [...]¹⁰⁴.

Ce remaniement nous suggère que le mot *revif* était sans doute géographiquement trop marqué aux yeux du Bourbonnais B. de Vigenère.

Après les trois attestations précoces du milieu du XVI^e siècle, on en a deux autres chez Augustin de Beaulieu (né à Rouen en 1589 et mort à Toulon en 1637) dans ses *Mémoires du voyage aux Indes orientales*¹⁰⁵, dont la première a été relevée par Raymond Arveiller¹⁰⁶ :

En mon particulier ie croy que comme il est auiourd'huy conjunction de Lune, & que nous somme à l'ouuert de la Mer Rouge, quelques grandes aualasses jointes au *reuif* de la Mer, nous ont causé ces grandes Marées. (p. 32)

[...] les nuicts longues & obscures, la froidure qui estoit bien sensible à des personnes mal vestuës, & le *reuif* de cette nouvelle Lune, qui ne nous pourroit conduire pour entrer dans le Havre de Grace, n'estant conseillable y radier en telle saison que cette-cy, il fut resolu de nous mettre en sauueté au premier lieu que nous pourrions rencontrer, soit Brest ou quelque autre place propre à tenir le nauire à flot. (p. 123)

Si la première occurrence de cet explorateur rouennais constitue un quatrième témoignage de l'emploi maritime de *revif*, sa seconde occurrence est la plus ancienne du syntagme *revif de la lune* au sens de « commencement de la lunaison », qu'on ne connaissait

¹⁰² Voir Richard Crescenzo, « La traduction commentée des *Décades* de Tite-Live par Blaise de Vigenère (1583) : un dialogue avec l'Europe humaniste des "antiquaires" », dans Christian Mouchel et Colette Nativel (éd.), *République des lettres, République des arts. Mélanges en l'honneur de Marc Fumaroli*, Genève, Droz, 2008, p. 59-82 ; *id.*, *Vigenère et l'œuvre de Tite-Live, Antiquités, histoire, politique*, Paris, Champion, 2014.

¹⁰³ Mot connu depuis 1372 chez Denis Foulechat, voir le *Dictionnaire du moyen français*, que j'ai consulté le 27 novembre 2022 (<http://zeus.atilf.fr/dmf/>).

¹⁰⁴ *La troisieme Decade de Tite-Live contenant la seconde guerre punique, sous la conduite d'Annibal : Mise cy devant en François par Jehan Hamelin de Sarlat ; & depuis resuyuie presque tout à neuf, par Blaise de Vigenère*, Paris, Jacques Du Puis, 1580, Livre VI, f° 121r^o. Cette version a été reprise en 1583 dans la publication de l'ensemble des *Décades* chez Nicolas Chesneau, à Paris.

¹⁰⁵ *Mémoires du voyage aux Indes orientales du Général Beaulieu, dressé par luy-mesme*, Paris, Moette, 1696.

¹⁰⁶ Raymond Arveiller, « Contribution à l'étude du vocabulaire maritime », dans *Le Français Moderne*, t. XXVI, 1958, p. 57.

jusqu'ici que dans l'*Étude sur le langage de la banlieue du Havre*¹⁰⁷ que Camille Maze a publiée en 1903, comme on le verra dans un instant.

L'emploi maritime est toujours vivant au XIX^e siècle. On le constate dans un article du *Journal de Rouen* du 18 mai 1836, dont voici un extrait :

La crue excessive des eaux de la Haute-Seine avait causé quelques inquiétudes à Rouen, mais heureusement la *crétine*¹⁰⁸ ou accélération tortueuse du courant de la rivière, est arrivée au moment de la morte eau. Les eaux du fleuve n'éprouvant ainsi aucun refoulement, se sont bornées à un gonflement qui allait presque au niveau de nos quais les plus élevés, et à se répandre par infiltration dans toutes les prairies en amont et en aval de notre ville. Cette circonstance est peu grave, auprès des désastres et des bouleversement permanents qui auraient pu résulter si la *crétine* avait coïncidé avec le *revif* de la mer poussé par un vent d'aval¹⁰⁹.

Un peu plus tard, lorsque le géologue Joseph Fournet (né à Strasbourg en 1801 et mort à Lyon en 1869) se sert du substantif *revif* dans sa « Notice sur les orages et sur la pluie de terre de l'automne 1846 » parue dans les *Annales des sciences physiques et naturelles, d'agriculture et d'industrie*, il parle de la situation du Havre du 21 octobre :

Cependant ce coup de vent a eu peu de durée et ne fut pas de la plus grande violence ; ce qui en a rendu les effets plus dangereux sur le rivage, c'est qu'il coïncidait avec une marée de *revif*¹¹⁰.

De même, si l'ingénieur Auguste-Laurent Doyat (né en 1797 en Savoie et mort à Paris en 1879) a recours à notre terme en 1846, c'est qu'il présente un mémoire sur « Amélioration de la Basse Seine » :

Au rebours de ce qui a lieu sur les rivages de la mer, où les basses mer de vive-eau descendent plus bas que les basses mers de morte-eau, il arrive, à Villequier [Seine-Maritime], que la mer de vive-eau, à partir du premier jour du *revif*, hausse successivement de jour en jour jusqu'au dernier, et qu'elle perd ensuite cet accroissement de hauteur dans les trois ou quatre premiers jours de la morte-eau suivante, pour redevenir stationnaire au même niveau qu'auparavant dans les trois ou quatre derniers jours¹¹¹.

Il serait fastidieux de multiplier les exemples de l'époque. Ces données et d'autres témoignages ont eu du mal à prendre place dans la lexicographie. Avant l'ouvrage d'E. Robin et *alii* paru en 1879 que j'ai évoqué plus haut, parmi les lexicographes du patois

¹⁰⁷ Paris, Dumont, Rouen, Lestringant et Le Havre, Gonfreville, 1903, p. 202b.

¹⁰⁸ Sur le substantif féminin *crétine* au sens de « crue d'eau », voir le *FEW*, t. II, p. 1325b, s.v. *crèscère*.

¹⁰⁹ D'après Maurice Champion, *Les Inondations en France depuis le VI^e siècle jusqu'à nos jours, Recherches et documents*, t. II, Paris, Dalmont et Dunod, 1859, p. 93-94 ; souligné par l'auteur.

¹¹⁰ *Annales des sciences physiques et naturelles, d'agriculture et d'industrie*, t. IX, 1846, p. 634.

¹¹¹ A.-L. Doyat, « Amélioration de la Basse Seine. Rapport fait à M. le ministre des travaux publics », dans *Journal du génie civil des sciences et des arts*, t. XIII, 1846, p. 417.

normand, ni Édélestand et Alfred Duméril¹¹² ni Louis-François Du Bois¹¹³ n'ont enregistré le mot. Il faut attendre les années 1860 pour que les dialectologues commencent à s'y intéresser. En 1862, dans son *Petit dictionnaire du patois normand en usage dans l'arrondissement de Pont-Audemer*, Louis-François Vasnier observe que le substantif s'applique non seulement aux marées mais aussi à l'état d'une personne :

REVIF, s. m. ; nouvelle vigueur. – Il a pris du revif ; – voilà le revif qui arrive, c'est-à-dire : voilà le temps des fortes marées qui arrive¹¹⁴.

Les deux sens distingués par É. Littré sont ainsi enregistrés dans cet instrument de 1862. Ils sont confirmés en 1877 par Achille Delboulle. En effet, dans son *Supplément au Glossaire de la Vallée d'Yères pour servir à l'intelligence du dialecte haut-normand et à l'histoire de la vieille langue française*, il nous offre l'article suivant :

REVIF, n. m. – Nouvelle vigueur, en parlant des personnes et des choses : « L'v'là sauvé, il a prins du *revif*. » Latin *redivivus*¹¹⁵.

Le fait que notre terme ait une diffusion restreinte était bien perçu par Hippolyte-François Jaubert qui, dans son *Glossaire du Centre de la France, Deuxième édition* parue en 1864, comparait le substantif *revive*¹¹⁶ attesté dans le Centre au sens de « regain, seconde herbe d'un pré » avec *revif* qui était employé en Normandie¹¹⁷.

Après l'ouvrage d'E. Robin et *alii* en 1879, on a encore un témoignage d'Henri Moisy en 1887. Son *Dictionnaire de patois normand indiquant particulièrement tous les termes de ce patois en usage dans la région centrale de la Normandie pour servir à l'histoire de la langue française avec de nombreuses citations ayant pour but d'établir les rapports existant entre le même patois et l'ancien normand, le latin, le bas-latin, le vieux français, l'anglais, etc.* consacre un article à *revif*, avec des phrases types en dialecte :

Revif, s. m., nouvelle vigueur. Se dit particulièrement des récoltes dont la sécheresse a paralysé le développement : Faillirait [= conditionnel de *falleir* « falloir »] quelques jours de plie [= « pluie »], por bailli [= forme de *baillir* « donner »] du r'vif ès herbes. Le mot est usité aussi au figuré : l'on dit, par

¹¹² *Dictionnaire du patois normand*, Caen, Mancel, 1849.

¹¹³ *Glossaire du patois normand*, Caen, Hardel, 1856.

¹¹⁴ Rouen, Lebrument, 1862, p. 56-57.

¹¹⁵ Le Havre, J. Brenier, 1877, p. 41 ; souligné par l'auteur.

¹¹⁶ Voir le FEW, t. X, p. 361b, s.v. *rèwère*.

¹¹⁷ Voir Jaubert, *Glossaire du Centre de la France, Deuxième édition*, Paris, Chaix, 1864, p. 584 : « REVIVE, s.m. Regain, seconde herbe d'un pré. (Voy. *Gouive* et *Regouive*.) – *Revif*, en Normandie, désigne tantôt les jeunes feuilles ou les rejetons des arbres au printemps, tantôt la recrudescence des marées. (Voy. *Recru*.) » Voir aussi *id.*, *Supplément au Glossaire du Centre de la France*, Paris, Chaix, 1869, p. 135 : « REVIVE, s. m. en Normandie ; *revif* s'y dit aussi pour les rejetons des arbres et des haies. »

exemple, d'un malade dont la convalescence se continue heureusement, qu'« i prend du r'viv¹¹⁸. »

Au début du XX^e siècle, Camille Maze enregistre notre mot dans son *Étude sur le langage de la banlieue du Havre* :

REVIF, r'viv, nouvelle vigueur. *Le revif de la lune* = commencement de la lunaison. [En marine : *il y a du revif* = la marée reprend de la force, deux ou trois jours après la « morte-eau ». ¹¹⁹]

On y retrouve ainsi le syntagme *revif de la lune* qu'on a rencontré plus haut chez le Rouennais A. de Beaulieu. De nos jours, en réunissant des données dans la moitié nord du département de la Manche, Jean-Paul Bourdon, Alexandre Cournée et Yves Charpentier ont recueilli dans leur *Dictionnaire normand-français* le mot *revi* avec ses deux sens :

revi n. m.

a) Nouvelle amplitude des marées après la période de morte-eau.

b) Prendre du *revi*, retrouver des forces, par ex. en parlant de poussins. V. *se réchaumpi*¹²⁰.

En étudiant le français régional de Normandie, René Lepelley nous apprend également dans l'article *revif* de son ouvrage sur *Le Parler de Normandie*¹²¹ qu'il est prononcé *revi* et que le sens d'« augmentation de l'amplitude de la marée » est employé dans le Calvados et la Manche, tandis que celui de « regain de forces », usité dans l'expression *prendre du revif* « retrouver ses forces », est connu dans les mêmes départements.

Si l'on retourne au *Supplément* d'É. Littré (1877) et à l'époque qui l'a suivi, il ne serait sans doute pas tout à fait extravagant de supposer que, quand les écrivains comme J.-K. Huysmans, A. Theuriet, L. Bertrand se sont servis de notre terme, ils se sont référés à ce dictionnaire, que l'absence de toute marque géographique leur assurait qu'il s'agissait d'un emploi bien français et que leur impression était confirmée par la citation flaubertienne. Ils auraient accepté volontiers l'article du lexicographe, car l'auteur de *Là-bas* admirait *L'Éducation sentimentale*¹²² et L. Bertrand, ami de Caroline Commanville et le premier éditeur de *La Tentation de saint Antoine* de 1856¹²³ – publication qui n'est pas sans

¹¹⁸ Caen, Delesques, 1887, p. 572b.

¹¹⁹ *Op. cit.*, p. 202b ; souligné par l'auteur.

¹²⁰ Paris, Conseil international de la langue française, 1993, p. 279a.

¹²¹ Paris, Bonneton, 2008, p. 153a. Voir aussi R. Lepelley, *Dictionnaire du français régional de Basse-Normandie*, Paris, Bonneton, 1989, p. 126b.

¹²² Voir la lettre de Flaubert à Huysmans de vers le 7 mars 1879, dans *Correspondance*, t. V, *op. cit.*, p. 568.

¹²³ Gustave Flaubert, *La première Tentation de saint Antoine (1849-1856)*, *Œuvre inédite publiée par Louis Bertrand*, Paris, Fasquelle, 1908.

incidences sur la récente édition de Gisèle Séginger¹²⁴ – était si imprégné des œuvres flaubertiennes que pour fêter le centenaire de sa naissance il a publié en 1921 *Flaubert à Paris ou Le mort vivant*, où figure justement *revif* : « Mais Flaubert avait réempoigné ses liasses de coupures. À leur contact, un *revif* de colère sembla s’emparer de lui¹²⁵. »

Quant à A. Theuriet, il est certes né à Marly-le-Roi en 1833, mais de 1838 à 1851 il a vécu à Bar-le-Duc et sa langue maternelle était plutôt le patois lorrain, comme il le disait dans ses *Souvenirs des vertes saisons*¹²⁶. D’après cette autobiographie, il ne paraît pas avoir été un lecteur admiratif de *L’Éducation sentimentale*. Sa rencontre avec le parler normand aurait eu lieu peut-être au cours du séjour à Amiens pendant la seconde moitié de l’année 1864, où en tant que receveur, il était « chargé du service domanial maritime dans la zone comprise entre la baie d’Authie et le Tréport [Seine-Maritime]¹²⁷ », à moins qu’il n’en ait fait connaissance auprès de ses amis André Lemoyne, poète d’*Une Idylle normande*¹²⁸ ou Alphonse Lemerre, éditeur originaire de Canisy (Manche)¹²⁹. Cependant, ses occurrences de *revif* n’ayant apparu qu’en 1882 comme on l’a vu plus haut, c’est le *Supplément* d’E. Littré qui l’aurait conforté pour qu’il s’en serve une dizaine de fois.

De ce parcours rapide il résulte, me semble-t-il, que le mot *revif* était et est toujours normand, que s’il figure à plusieurs reprises chez Flaubert c’est que son caractère régional n’était pas trop marqué à ses yeux, que son sens figuré est entré dans le français littéraire grâce à *L’Éducation sentimentale* dont le *Supplément* d’E. Littré a tiré un joli exemple. Ce que j’avance n’est probablement qu’une divagation et l’on me dira que « la terre a des limites ; mais la bêtise humaine est infinie¹³⁰ ». Mais si mon hypothèse pouvait amener certains lecteurs à se pencher sur le vocabulaire de notre auteur, elle n’aurait pas été tout à fait inutile.

¹²⁴ Le texte de L. Bertrand a été repris dans les *Œuvres Complètes de Gustave Flaubert, La Tentation de saint Antoine, Appendice, Versions de 1849 et de 1856*, Paris, Louis Conard, 1910. Or la première réplique du héros au début de la Première partie : « [...] Ensuite je prierai, je me réveillerai... et toujours ainsi ! toujours ! » chez L. Bertrand, p. 2 et L. Conard, p. 498 est semblable à « Ensuite je prierai, je me réveillerai, et toujours ainsi ! toujours !... » de *La Tentation de saint Antoine (version de 1856), Texte établi, présenté et annoté* par Gisèle Séginger dans Gustave Flaubert, *Œuvres Complètes*, t. III, 1851-1862, *Édition publiée sous la direction de C. Gothot-Mersch*, Paris, Gallimard, 2013, Bibliothèque de la Pléiade, p. 21. Leur texte de base (manuscrit de la Bibliothèque nationale de France, Nouvelles acquisitions françaises 23665, f° 1) donne pourtant : « Ensuite je prierai, je m’endormirai, je me réveillerai et toujours ainsi ! toujours !... » ; lecture confirmée par la transcription d’A. Ogane sur l’ancien site Flaubert (https://flaubert-v1.univ-rouen.fr/manuscripts/tsa56_ms.pdf, p. 4 ; consulté le 27 novembre 2022). Pourquoi l’omission de *je m’endormirai* chez L. Bertrand et L. Conard se retrouve-t-elle chez G. Séginger ?

¹²⁵ Paris, Grasset, 1921, p. 129.

¹²⁶ *Op. cit.*, p. 6 et 271.

¹²⁷ *Ibid.*, p. 202 ; voir l’extrait de « Plages normandes » cité ci-dessus à la note 82.

¹²⁸ Paris, Lemerre, 1864.

¹²⁹ Voir A. Theuriet, *Souvenirs des vertes saisons, op. cit.*, p. 227 et 337.

¹³⁰ La lettre de Flaubert à Guy de Maupassant, publiée dans *Le Gaulois* du 21 février 1880, voir *Correspondance*, t. V, *op. cit.*, p. 841.